

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****13197029***DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMURle **17 DEC. 2013**Pr le Greffier,
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0424.274.931

Dénomination

(en entier) : **CARES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 5190 SPY, rue de la Chavée, 14/A

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - LIBERATION - MODIFICATION DES
STATUTS**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé le 13 décembre 2013 par Maître Jean Tytgat, notaire à Jemeppe-sur-Sambre (Spy), en cours d'enregistrement à Gembloux, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme CARES, valablement constituée, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Augmentation du capital à concurrence de la totalité du dividende net attribué en exécution de la résolution prise par l'assemblée générale de la société, le 06 décembre 2013, soit à concurrence de 117.000,00 euros pour porter le capital de 62.000,00 euros à 179.000,00 euros, sans création d'action nouvelle. Cette augmentation de capital a été immédiatement souscrite et libérée en espèce à la souscription.

2. Modification de l'article 5 des statuts corrélativement à cette résolution.

L'article 5 des statuts est remplacé comme suit: "Le capital social est fixé à cent septante-neuf mille euros (179.000,00 €) représenté par deux cent cinquante actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/deux cent cinquantième de l'avoir social."

Pour extrait analytique conforme : signature Jean Tytgat, notaire

Dépôt en même temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés.